

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Loïc BARAT représenté par Dany LAMY - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Louis BONAN représenté par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Henri CAMBESSEDES représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Philippe CHARRIN représenté par Jean-Pierre SERRUS - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Dominique FLEURY-VLASTO représentée par Marie-France DROPY- OURET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Régis MARTIN représenté par Arnaud MERCIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Jérôme ORGEAS représenté par Gérard GAZAY - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - René RAIMONDI représenté par Georges CRISTIANI - Jean ROATTA représenté par Gérard CHENOZ - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Josette VENTRE représentée par Marie-Louise LOTA - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Nadia BOULAINSEUR - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Patrick PADOVANI - Stéphane PICHON - Roland POVINELLI - Bernard RAMOND - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Louis TIXIER - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance :

Chrystiane PAUL représentée à 10h28 par Sandra DALBIN - Gaëlle LENFANT représentée à 10h30 par Loïc GACHON - Patrick MENNUCCI représenté à 11h01 par Eugène CASELLI - Arlette - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 11h28 par Martine VASSAL - Gilbert FERRARI représenté à 11h31 par Martial ALVAREZ - Michel DARY représenté à 11h34 par Lisette NARDUCCI - Marcel MAUNIER représenté à 11h35 par Stéphane RAVIER - Frédéric BOUSQUET représenté à 11h37 par Richard MIRON - Nicole JOULIA représentée à 11h40 par Béatrice ALIPHAT - Muriel PRISCO représentée à 11h40 par Bernard MARTY - Claude VALLETTE représenté à 11h57 par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée à 11h58 par Antoine MAGGIO - Martine RENAUD représentée à 12h00 par Yves MORAINÉ - Christine CALATAYUD représentée à 12h05 par Nathalie FEDI - Céline FILIPPI représentée à 12h08 par Catherine PILA.

Étaient présents et excusés en cours de séance :

Arlette FRUCTUS à 10h03 - CARLOTTI à 11h15 - Eric CASADO à 11h31 - Didier ZANINI à 11h42 - Jean-Claude FERAUD à 11h49 - Frédéric VIGOUROUX à 12h07 - Danielle MILON à 12h07 - Roland BLUM à 12h11 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Jean-Pierre SERRUS à 12h12 - Mireille BALLETTI à 12h13 - Stéphane PAOLI à 12h14 - Maurice CHAZEAU à 12h14 - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 12h16 - Gérard BRAMOULLÉ à 12h19.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 016-3599/18/CM

■ Approbation de la Décision Modificative n° 1 des budgets annexes du Territoire Istres-Ouest Provence de l'exercice 2018

MET 18/6664/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En cours d'année, le Président peut présenter à l'assemblée délibérante une ou plusieurs décisions modificatives. Elles ont pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Afin de permettre l'exécution de diverses dépenses en sections de fonctionnement et d'investissement sur les budgets annexes, il est proposé au Conseil de la Métropole, d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

- du budget Eau Potable pour un montant de -401 900,53 €,
- du budget Assainissement pour un montant de -6 061 266,33 €,
- du budget Entreprises pour un montant de -1 942,00 €
- du budget Régie Action Sociale pour un montant nul,
- du budget Traitement des Déchets pour un montant nul,

Les mouvements de crédits sont détaillés ci-dessous :

Concernant le Budget Eau Potable :

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour un montant de 25 766 €
- Chapitre 67 - Intérêts moratoires et pénalités sur marché pour un montant de 20 000 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de -166 300 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement pour un montant de 12 134 €

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de -108 400 €

Dépenses d'investissement

- Chapitre 2017502500 - Création d'un nouveau champ captant Ventillon pour un montant de -4 315 684 €
- Chapitre 2017502600 - Schéma directeur pour un montant de -150 872 €
- Chapitre 2017502700 - Extension renouvellement mise en conformité de réseaux et ouvrages pour un montant de 4 468 588,80 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 300 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour un montant de -295 833,33 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 12 134 €
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement pour un montant de 91 896,26 €
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 64 486,14 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles pour un montant de 1 016,40 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours pour un montant de -88 000 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de -79 200 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour un montant de -295 833,33 €

Concernant le Budget Assainissement :

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour un montant de 115 000 €
- Chapitre 67 - Intérêts moratoires et pénalités sur marché pour un montant de 10 000 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de -193 310 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement pour un montant de 113 030 €

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 74 - Subventions d'exploitation pour un montant de 40 500 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 4 220 €

Dépenses d'investissement

- Chapitre 13 - Subventions d'investissement pour un montant de 98 127 €
- Chapitre 2017502800 - STEP de Fos-sur-Mer pour un montant de 332 160 €
- Chapitre 2017503000 - STEP de Rassuen à Istres pour un montant de -1 900 000 €
- Chapitre 2017503200 - Création du poste de refoulement de Saint-Chamas pour un montant de -1 000 000 €
- Chapitre 2017503300 - Extension renouvellement mise en conformité de réseaux et ouvrages pour un montant de 2 567 840 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 4 220 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour un montant de -6 208 333,33 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 113 030 €
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement pour un montant de 2 880 €
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 1 662 003,67 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours pour un montant de -1 581 666,67 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de -93 900 €
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour un montant de -6 208 333,33 €

Concernant le Budget Entreprises :

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour un montant de 2 100 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 1 500 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement pour un montant de -3 521 €

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 79 €

Dépenses d'investissement

- Chapitre 2017504300 - Réalisation, aménagement et réhabilitation de bâtiments pour un montant de - 2 100 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 79 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement pour un montant de -3 521 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 1 500 €

Concernant le Budget Régie Action Sociale :

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante pour un montant de 63 000 €
- Chapitre 67 - Charges spécifiques pour un montant de -63 000 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 540 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement pour un montant de -540 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement pour un montant de -540 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 540 €

Concernant le Budget Traitement des déchets :

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - Charges à caractère général pour un montant de -35 740 €
- Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante pour un montant de 10 000 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 25 740 €

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante pour un montant de 3 000 €
- Chapitre 77 - Produits spécifiques pour un montant de -3 000 €

Dépenses d'investissement

- Chapitre 2017503900 – Acquisition de matériels, mobiliers, véhicules et autres pour un montant de 28 178 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations pour un montant de 2 438 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section pour un montant de 25 740 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le vote des budgets primitifs 2018 du 14 décembre 2017 par délibération n° FAG 037-3056/17/CM ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvée la Décision Modificative n°1 des budgets annexes du territoire Istres-Ouest Provence chapitre par chapitre.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018